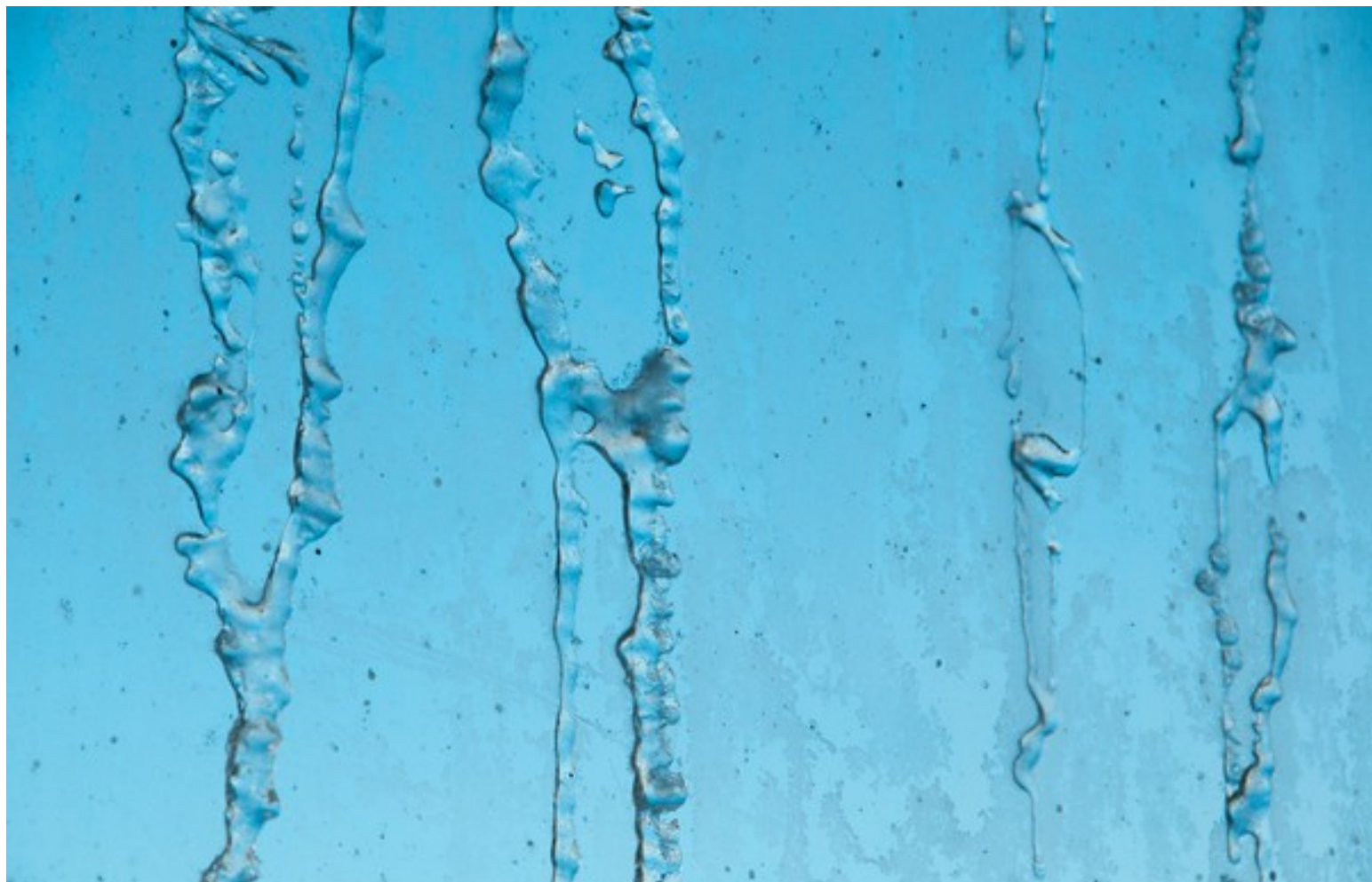




ÉDITORIAL – UNE COMMUNE A BESOIN D'ÊTRE GÉRÉE

MARISE ANDRÉ



Le 3 novembre dernier, Paul Bochud nous a quittés. Il fut conseiller communal puis 10 ans syndic de notre commune entre 1972 et 1996 ; il a donné beaucoup de lui à la collectivité. Notre sympathie va à son épouse, à ses enfants, petits-enfants, à toute sa famille, à ses amis et particulièrement à sa sœur Berthe.

Un groupe d'humains a besoin de s'organiser, de prendre des décisions le concernant pour l'avenir donc de partager ses préoccupations et des sujets x y ou z qui le touchent lors de fêtes, dans des lieux où se retrouver, en petits ou grands groupes... pour qu'une unité s'installe, pour que les conflits puissent être dépassés.

Quand tous se connaissent, c'est assez facile de partager les intérêts de la communauté. Mais au-delà d'un certain nombre et d'autant plus avec nos modes de vie actuels, comment faire ? Notre système démocratique, assez anciennement, a trouvé le moyen des représentants élus. Ils

ont la tâche de « gérer » le bien commun, moyennant de minces indemnités. Nous les élistes, ils travaillent de nombreuses heures, et lors d'assemblées communales ils présentent des projets qui sont acceptés ou refusés.

S'engager pour une commune en tant qu'élu est une lourde tâche, une occupation à côté de son emploi. Combien de préoccupations, de questionnements, de réflexions à supporter, combien de rencontres, de visages et de noms à mémoriser, de dossiers à suivre, de représentations à assurer. Bien sûr, il y a souvent du plaisir avec toutes ces rencontres, heureusement ! Mais... qui est candidat ? Bien peu.

Les autorités communales pourraient-elles présenter aux citoyens, avant l'assemblée communale, certains sujets problématiques auxquels elles sont confrontées ? Histoire d'engager des débats. Et d'ouvrir de nouvelles perspectives...

Ah, j'allais oublier, belles fêtes de fin d'année, meilleurs vœux et bonnes vacances à ceux qui en ont.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 DÉCEMBRE 2018**LUCIEN MOGNETTI**

Le législatif communal s'est réuni lundi 10 décembre avec à l'ordre du jour les budgets pour l'année 2019, la modification du règlement scolaire et l'approbation des statuts de la nouvelle Association des communes de la Veveysse.

Mme Anne-Lyse Menoud, syndique, a ouvert la séance à 20h10 et souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Pour le Conseil communal, MM. Bruno Fischetti et Sébastien Piller étaient excusés. La presse était représentée par M. Charles Grandjean, du journal « La Liberté ».

Après la nomination des scrutateurs, Mme Marie-Laure Pilloud, MM. Gilbert Coquoz, Laurent Menoud et Laurent Dorthe, dénombrant 89 personnes habilitées à voter, Mme Menoud rendit hommage aux personnes disparues au cours de l'année et félicita le secrétaire communal pour ses 20 années de service.

Afin de répondre au mécontentement des citoyens propriétaires concernant la nouvelle taxe de l'épuration des eaux, prélevée en fonction de la surface de terrain et du type de zone et découlant de l'acceptation du nouveau règlement adopté par l'Assemblée communale le 14 décembre 2015, Mme Menoud fit un historique de la mise en vigueur de la taxe et, comme déjà annoncé, informa l'Assemblée que le Conseil communal reverra la chose et qu'une séance d'information se tiendra le 5 février 2019 à ce sujet.



Le point 1 de l'ordre du jour, à savoir le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2018, fut accepté par 70 oui, 0 avis contraire et 15 abstentions.

M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, présenta ensuite la planification financière permettant une projection sur les 5 prochaines années et donnant une vision des charges financières à supporter en fonction de divers investissements à réaliser, plan quinquennal indiquant la marge nette d'autofinancement de la commune. Cette planification est inscrite dans la Loi sur les communes et doit être présentée chaque année pour information au législatif, ce dernier n'étant pas appelé à voter à ce sujet.

La Commission financière, par la voix de M. Daniel Borno, son Président, donna un préavis favorable à cette planification.

Point 3 de l'ordre du jour : le budget de fonctionnement, adopté par le Conseil communal le 19 novembre et présenté à la Commission financière le 27 novembre. Il boucle avec un excédent de charges de Fr. 79'241.85, correspondant à 1,2 % des charges alors que le seuil autorisé par la loi est de 5 %. M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, effectua la présentation chapitre après chapitre et commenta divers postes du budget. Il fut répondu aux quelques interventions des citoyens. La masse fiscale stable, voire à la baisse, explique le résultat de l'exercice 2019. Mme Menoud remercia le boursier pour sa présentation.

M. Daniel Borno lut ensuite le rapport de la Commission financière, dont il rappela que le rôle est de valider la pertinence des dépenses, les priorités et les choix étant dévolus au Conseil communal. Il invita l'assemblée à approuver le budget tel que présenté.



Mme Marie-Thérèse Maillard demanda le vote au bulletin secret. Mme Menoud s'est dite surprise de cette démarche, étant donné le faible déficit prévu et précisa que si le budget devait être refusé, il n'y aurait pas de vote sur les investissements. Elle rappela la responsabilité du législatif à ce sujet et estima que si cette requête est en relation avec le mécontentement dû à la taxe d'épuration, que le Conseil communal s'est engagé à revoir, ni le bulletin secret, ni un refus ne sont justifiés. En cas de refus du budget, celui-ci pourrait être imposé par le Service des communes ou par la Préfecture. Elle indiqua en outre que le budget des investissements comprend notamment une partie liée à la défense incendie et qu'en cas de refus, elle espérait qu'aucun citoyen n'aurait à subir les conséquences de la non-réalisation de ces travaux demandés par le Corps intercommunal du feu. Dès lors, en absence de raison majeure, le Conseil communal invita les citoyennes et citoyens à approuver le budget tel que présenté.



Un cinquième des citoyens électeurs présents est nécessaire pour que le vote à bulletin secret puisse avoir lieu. 41 se sont prononcés pour, 37 contre et il y a eu 6 abstentions.

Le budget de fonctionnement fut ensuite mis au vote et a donné le résultat suivant : 49 oui, 35 non, 3 blancs et 2 abstentions, synonyme d'acceptation du budget pour laquelle l'assemblée fut remerciée.



Le budget des investissements a été présenté par M. Jean-Pierre Vaucher au point 4 de l'ordre du jour. Sur un montant total de Fr. 2'474'700.00, Fr. 144'400.00 sont de nouveaux investissements.

Il s'agit tout d'abord de la deuxième tranche à charge de la commune, relative à l'achat d'un véhicule pour le service du feu, à savoir Fr. 19'400.00. À noter que l'investissement total avait été approuvé lors de l'assemblée de décembre 2017.

Ensuite, l'acquisition de nouveaux tableaux interactifs pour notre école, pour remplacer ceux acquis en 2012 et qui sont en fin de vie. Coût de l'investissement Fr. 30'000.00.

Le troisième investissement, s'élevant à Fr. 95'000.00 concerne le remplacement d'hydrantes, un réducteur de pression à installer pour une borne incendie, ainsi que la rénovation de conduites. Ces mesures découlent du rapport établi par le concessionnaire communal, l'entreprise H&M Dorthe ainsi que de la requête du Corps intercommunal du feu.

Le rapport de la Commission financière, ayant reçu toutes les explications souhaitées et nécessaires, a conclu à une recommandation d'approbation du budget des investissements. Mme Menoud remercia la commission pour son travail et sa confiance.

Les objets présentés ont ensuite été mis en votation, ce qui a donné les résultats ci-après :

Tableaux interactifs : 76 oui, 0 non et 3 abstentions.

Réseau d'eau potable et défense incendie : 85 oui, 0 non et 1 abstention.

Au point 5 de l'ordre du jour, il s'agissait d'approuver le nouvel article 5 du Règlement scolaire concernant la facturation des frais des activités extrascolaires, telles que le camp de ski ou le camp vert. En effet, consécutivement à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, seul un montant journalier de Fr. 16,00 peut être demandé aux parents.

Mise en votation, cette modification a donné le résultat suivant : 73 oui, 8 non et 3 abstentions.

Au point 6 de l'ordre du jour, l'assemblée était invitée à se prononcer sur une nouvelle association de communes en Veveyse, en remplacement de l'actuelle association. Les statuts de cette nouvelle entité étaient à disposition sur le site internet communal, ainsi qu'auprès de l'administration.

Mme Menoud a donné tout d'abord lecture d'un message identique pour toutes les communes du district, puis a procédé à une présentation, également la même pour l'ensemble des communes veveysannes. Si l'objectif de cette nouvelle association est bien entendu la défense des intérêts des communes de la Veveyse, c'est également le soutien financier et/ou la réalisation, en tant que maître d'œuvre, de projets d'envergure régionale et d'intérêt public, social, culturel, sportif ou touristique. Le premier projet prévu d'être mené à bien au travers de cette nouvelle association et du Fonds veveysan est le Plan directeur régional, rendu obligatoire par le canton et relatif notamment au développement des zones d'activité dans le district. De nombreuses voix se sont levées contre cette nouvelle structure régionale, dont le fonds précité est jugé être un chèque en blanc dont seules certaines communes pourraient profiter.

Le vote à bulletin secret ayant été demandé précédemment par M. Raymond Sugnaux, l'assemblée a dû se prononcer sur ce mode de votation. 42 personnes étant favorables, l'adhésion à la nouvelle association de communes a été mise au vote, le résultat étant le suivant : 32 oui, 52 non, 2 blancs et 3 nuls. Cet objet a dès lors été refusé.

Pour terminer, Mme Anne-Lyse Menoud donna quelques informations au chapitre 7, les divers :

- Remplacement de M. Dominique Cottet, concierge de l'école, atteint dans sa santé et ayant dû cesser son activité, par M. Pierre-Alain Richoz au 1^{er} janvier 2019 ;
- Garantie du maintien de l'office de poste local jusqu'en 2020, si les gérants du Denner acceptent d'intégrer une agence postale dans leur commerce ;
- L'abaissement de la vitesse entre Attalens et Bossonnens, de 80 à 60 km/h a été accepté par le canton et les panneaux correspondants ont été posés ;



- Absence de marquage du passage pour piétons au débouché de la route des Biolley sur la route d'Oron, en raison de la vitesse de 70 km/h sur le tronçon. Une demande est en cours auprès du canton pour le déplacement du 50 km/h à la sortie du. Elle est étayée par une expertise d'un bureau d'ingénieurs et une demande signée par plusieurs citoyennes et citoyens ;
- L'aménagement du carrefour de la gare, giratoire et passage pour piétons menant à la route de Chesau seront entrepris par le canton au printemps 2019 ;
- Un projet de remaniement parcellaire réunissant les communes d'Attalens, Bossonnens et Granges est en cours. Une séance d'information à ces derniers est d'ores déjà fixée en janvier 2019.



Questions de l'assemblée

- M. Vincent Maudonnet a demandé quelle suite est donnée à la 2^{ème} mise à l'enquête du PAL. Mme Menoud lui a répondu que les oppositions et observations seront traitées en janvier prochain.

- M. Paul Cottet demande si le déplacement de la limitation de vitesse dont il est question ci-dessus engendrerait pour la commune des frais supplémentaires d'entretien. Mme Menoud répond que cela ne change rien pour la commune, la route étant cantonale.

Il n'y a plus de question ni d'intervention de l'assistance. Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, remercia les citoyennes et citoyens qui font confiance aux Autorités communales et rappela qu'elle se tient à disposition de la population, sur demande, le 1^{er} lundi du mois de 17h30 à 19h15. Il suffit pour cela de s'annoncer auprès du secrétariat. Cette possibilité n'a à ce jour pas encore été utilisée.

Elle remercia d'autre part l'ensemble du personnel et ses collègues du Conseil communal pour tout le travail effectué durant l'année qui se termine et présenta les meilleurs vœux de santé, de bonheur, ainsi que pour de belles fêtes à l'ensemble des personnes présentes et à leurs familles.

M. Aymeric Duprez prit la parole pour annoncer que lui et sa famille quitteront le pays pour retourner en France, d'ici à la fin de l'année. Son poste à la rédaction et la mise en page du journal communal *Bosson'Info* est dès lors à repourvoir.

M. Dominique Cottet, vice-syndic, adresse au nom de tous de sincères remerciements à notre syndique, Mme Menoud, pour tout le travail effectué au cours de l'année et lui présente également, ainsi qu'à sa famille, ses vœux les meilleurs. Il est 23h00, chacune et chacun est cordialement invité à partager le verre de l'amitié.

Le procès-verbal de la présente assemblée sera disponible prochainement sur le site Internet bossonnens.ch.

SAMARITAINS - COURS COMPLET POUR LES MESURES FONDAMENTALES DE RÉANIMATION



Dans le cadre du cours BLS-AED-SRC complet (*Generic Provider*), vous apprendrez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie, les approfondirez et les appliquez sur des adultes ainsi que des enfants.

Aucun prérequis n'est nécessaire. Le cours dure 4 heures et coûte Fr. 80.00.

Cours certifié par



Contact - Section des samaritains Basse-Veveyse

Mme Sabrina Tâche

Chemin du Crêt 3 - 1615 Bossonnens

079.764.78.34, sabrinatache16@gmail.com

Contenu

- Identifier et évaluer les situations d'urgence, Infarctus du myocarde et accident vasculaire cérébral inclus.
- Résoudre les problèmes dans les situations d'urgence.
- Mettre les personnes inconscientes en position latérale de sécurité.
- Agir conformément à l'« algorithme BLS-AED-SRC ».
- Entraîner les compétences de base (première évaluation, massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide de l'AED pour les adultes et les enfants).



POURQUOI MANGER LOCAL... C'EST LOIN D'ÊTRE IDÉAL ?

HENRI ANDRÉ



C'était une invitation des commissions de l'énergie d'Attalens, de Bossonnens et de Granges. Le 16 novembre dernier à Attalens, Lucien Willemin animait sa conférence « Pourquoi manger local... c'est loin d'être idéal ? » devant un parterre bien garni. La salle polyvalente du bâtiment des Blés était comble et quatre bancs ont même été ajoutés en dernière minute afin d'accueillir la foule plus nombreuse que prévu.

Le monde paysan était bien représenté ; venant de Bossonnens, il y avait Dominique Cottet, vice-syndic, Vincent Maudonnet (voir *Bosson'Info* 62/4) et d'autres.

Malgré un énoncé court, le sujet est vaste et de première importance puisqu'il concerne notre quotidien : quels aliments voulons-nous dans notre assiette ?



Et de nous rappeler qu'après la 2^{ème} guerre mondiale, les produits « phytosanitaires » dérivait pour certains des surplus de l'industrie d'armement. Beau recyclage ! Ces produits conçus pour tuer continuent à tuer, ils tuent la vie (bio-cides), que les pesticides utilisés soient des fongicides (tueurs de champignons), des insecticides (tueurs d'insectes), des acaricides (tueurs d'acariens) ou des herbicides (tueurs d'herbes). Il ne s'agit plus de contenir mais bien d'éradiquer.

Lucien Willemin fait allusion à l'étude publiée en 2017 et réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement Les petits cours d'eau, soit les trois quarts du réseau hydrographique suisse, sont pollués par une multitude de substances, plus de 128 substances de synthèse ont été relevées, soit : 61 herbicides, 45 fongicides et 22 insecticides.

Dans 80 % des échantillons (193 sur 249), l'exigence de qualité formulée dans l'ordonnance sur la protection des eaux ($\leq 0,1 \mu\text{g/l}$) n'était pas respectée pour au moins un des composés. Les concentrations en substances isolées ont même atteint un pic de 40 000 ng/l, soit 400 fois la norme légale. Voilà un cocktail bien appétissant.

Autres préjugés tenaces dénoncés par l'orateur : on peut souvent lire ou entendre que IP-Suisse (le label à la petite coccinelle) est aussi bien voire mieux que le bio européen. C'est faux puisque pour ses cultures, IP-Suisse recourt aux engrais chimiques et admet certains pesticides de synthèse, ce qui n'est pas possible pour l'agriculture biologiques !



Le conférencier fait aussi référence aux travaux de l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) et à l'essai DOC en cours depuis 1978 et mené à Therwil (Bâle-campagne), un laboratoire à ciel ouvert qui compare les trois méthodes de cultures : biodynamique, biologique et conventionnelle. Or il y est constaté qu'après une quinzaine d'années les sols de l'agriculture conventionnelle, contrairement à l'agriculture biodynamique et biologique, s'appauvrissent, d'où un fléchissement des courbes de rendement.

La biodiversité diminue ! Il n'y a presque plus d'insectes sur nos pare-brise, l'orateur fait allusion à la voiture qu'il asticotait quand il était jeune conducteur. Idem pour les coquelicots et autres fleurs qui n'égaient plus nos champs.



Et l'orateur de continuer. Appelons un chat, un chat et une pomme, une pomme. Pourquoi la pomme dénaturée par la chimie de synthèse est étiquetée « pomme » et que la pomme naturelle doit porter l'appellation « bio » ? Appelons les choses comme elles sont, soit la pomme naturelle : « pomme » et la pomme cultivée avec de la chimie de synthèse : « pomme chimique ». Nous y verrions plus clair !

Lucien Willemin n'hésite pas à prendre à partie son auditoire. C'est ainsi qu'il propose d'ingurgiter une pastille destinée au lave-vaisselle. Je vous laisse imaginer la moue de dénégation de la personne à qui la pastille était proposée. Et de clore sa conférence par les paroles de Pierre Rabhi, paysan en Ardèche de grande renommée et préfacier de son dernier livre, nous mangeons tellement de choses toxiques que ce n'est pas « bon appétit » que j'ai envie de dire aux gens mais « bonne chance ».

Après l'exposé fusent les questions et remarques, notamment du monde paysan. Toutefois plutôt que de participer à un débat exacerbé et stérile, nous avons vécu un bel et riche échange nourri par le public (agriculteurs conventionnel, bio et consommateurs) et l'orateur. Un état d'esprit positif et respectueux a permis de clôturer cette belle soirée par un verre de l'amitié de grande convivialité et la dédicace des trois livres rédigés par Lucien Willemin.

Il ne nous reste plus qu'à méditer la ritournelle scandée au long de la conférence : « Attention ! On nous ment ! Réfléchissons, réfléchissons... »

Vaste programme !

Plus d'info : www.lachaussurerouge.net et www.lucien.lu.

GUIDE DES DÉCHETS

DANIEL GOLAY



Nous rencontrons quelques soucis avec les bennes de compost et d'encombrants pour lesquelles nous avons constaté quelques écarts par rapport aux consignes relatives au déchets déposés. D'autre part le guide des déchets 2019 sera bientôt disponible.

L'entreprise chez qui est livré le compost nous a en effet signalé une recrudescence de sachets en plastique depuis quelque temps. Aussi, nous profitons de rappeler que seuls les sacs biodégradables peuvent être déposés avec les déchets compostables lorsque ces derniers sont amenés à la déchetterie. Tous les autres cornets ou sachets en plastique doivent être éliminés avec les déchets incinérables.

Autre constat pour la benne des encombrants dans laquelle toutes sortes de déchets y sont déposés au lieu d'être éliminés dans les sacs poubelles.

En effet nous rappelons qu'un déchet encombrant est un déchet qui d'une part n'est pas recyclable et dont la taille ne permet pas de l'éliminer en le mettant dans un sac poubelle de 35, 60 ou 110 litres d'autre part.

Au besoin, le ou les collaborateurs de la voirie qui sont toujours sur place durant les heures d'ouverture de la déchetterie renseignent volontiers en cas de question(s).

Nous profitons de cette occasion pour annoncer que le guide des déchets 2019 sera disponible dès le tout début 2019 et qu'au lieu d'être distribué sous forme de « tout ménage » il sera à disposition de toutes et tous à la déchetterie et au bureau communal.

Toutes les consignes pour tous les types de déchets y sont clairement mentionnées.



Les déchets qui entrent dans un sac de 35, respectivement 60 ou 110 litres, ne sont pas admis comme déchets encombrants.

À savoir :

- Articles de sports usagés (soulards de skis), etc...
- Casques de vélos, motos.
- Habits ou chaussures usagés qui ne peuvent être remis à des organisations.
- Petits jouets (poupées, animaux, voitures...).
- Petits récipients.
- Sacs à mains et sacs de sport.
- Ustensiles de cuisine, etc....





REMISE D'ATTESTATION D'INTERVENANTE EN ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE À CORINNE CHERVAZ

DANIEL GOLAY

Mercredi 7 novembre 2018, Corinne Chervaz, intervenante en Accueil extra scolaire (AES) à Bossonnens depuis août 2014, recevait son attestation d'intervenante en AES après deux ans d'une formation qui correspond à 400 heures de cours et de travail personnel. Corinne a également présenté son travail final qui traitait la thématique « Comment favoriser la participation des enfants afin qu'ils puissent être partie prenante des décisions prises dans nos accueils ».

Le Conseil communal et la direction de l'AES félicitent chaleureusement Corinne pour son succès et son engagement dans cette formation. Bravo ! C'était la neuvième volée de cette formation à la HETS-FR à Givisiez (depuis août 2018 l'école se trouve à Fribourg). Depuis le début environ 250 personnes se sont formées pour cette profession.



Le thème de la remise de l'attestation était « La participation des enfants dans les structures d'AES ».

Une professeure de la HETS-FR nous parlait d'abord sur le « Comment on peut le comprendre dans nos AES ? ». Amener les enfants à être acteurs, demander et écouter leurs besoins, renforcer la capacité de l'enfant à communiquer

avec un adulte, les laisser s'exprimer....

Monsieur Quéru, chef du Service de l'enfance et de la jeunesse du canton de Fribourg nous parlait des Droit de l'enfant, « Plus l'enfant grandit, plus il a son mot à dire ».



Et pour finir c'était au groupe de Corinne de présenter leur travail final. Elles parlaient de partenariat entre les enfants et les intervenantes, de mettre en place une boîte à idées pour que les enfants puissent exprimer leurs besoins et organiser des colloques avec eux pour les écouter et en discuter, etc. Les observations, après avoir mis en place ces discussions avec les enfants dans leurs AES respectifs, étaient que :

- la communication entre les enfants et avec les adultes s'améliorait,
- les enfants se rapprochaient,
- les enfants trouvaient ces colloques valorisants et ils se sentaient responsables.

Communication, coopération, respect ce sont des mots qui résonnent dans nos têtes après cette belle fête au bâtiment Mozaïk à Fribourg.

Encore une fois toutes nos félicitations et une bonne continuation dans l'AES de Bossonnens !



PROCHAIN « REPAIR CAFÉ » À BOSSONNENS EN 2019

DANIEL GOLAY

Suite au succès rencontré lors du 1er « Repair Café » organisé à Bossonnens, la commission de l'énergie a décidé de renouveler l'expérience au printemps 2019 et de fixer la manifestation au samedi 11 mai 2019 sur la place à côté de la déchetterie et du bâtiment de la voirie.

En effet, comme nous l'avions relaté dans une édition précédente, de nombreux habitants de notre commune et de celles alentours ont profité de cette journée



pour venir avec un ou des objets à réparer, avec l'envie de voir comment s'y prendre les prochaines fois qu'un appareil tombe en panne.

Aussi, nous vous invitons à d'ores et déjà mettre de côté les articles que vous avez chez vous et qui cesseraient de fonctionner d'ici le prochain « Repair Café » où vous aurez l'occasion de voir et d'apprendre comment leur redonner vie.

Date à retenir : **Samedi 11 mai 2019.**



NOËL À BOSSONNENS

JOHN CHEVALLEY

Les chanteuses, chanteurs, musiciennes, musiciens, solistes et leur directeur prennent plaisir à préparer le rendez-vous du 24 décembre à la chapelle de Bossonnens. Ils se réjouissent de vous rencontrer pour fêter joyeusement Noël toutes et tous ensemble.

Dès 18h15, ils vous emmèneront « Du côté de Noël » et vers un « Noël blanc/White Christmas » très apprécié outre-Atlantique (Bing Crosby, Frank Sinatra). Ils prépareront avec vous deux refrains qui renforceront encore la participation de la foule en cours de cérémonie.

À 18h30, « Adeste fideles » accompagnera l'entrée du célébrant, le très dynamique abbé Théophile Elysée Mvondo, aumônier du monastère de Montorge.

Au programme musical :

- la « Messe d'anniversaire » (musique rythmée de G. Chevalley) créée à Bossonnens en 1971 puis reprise en 2016 à l'occasion des trois cents ans de la chapelle actuelle;
- les chants traditionnels que vous serez invités à entonner : « Les anges dans nos campagnes », « Il est né le divin enfant » et surtout « Stille Nacht/Bianco natal/Douce nuit/Silent Night » (une composition créée à Salzbourg en 1818 pour atténuer les souffrances endurées en Europe suite aux guerres napoléoniennes et à une année sans été et sans récoltes, à cause de l'éruption d'un volcan indonésien) ;
- les interventions liturgiques avec toute l'assemblée « Alleluia », la « Profession de foi », la « Prière universelle »,

« Christ est venu », le « Notre Père »;

- quelques mélodies bien connues comme « Noël interdit » (Johnny Halliday) ou « Minuit chrétien » (Adolphe Adam) et deux productions surprises des solistes.



À la sortie, la fête pourra se prolonger au caveau, autour d'un vin chaud offert par la Commune.

NOËLS D'ANTAN À BOSSONNENS

MARISE ANDRÉ



...était blanc, plein de neige, chaque année.

Antan n'est pas si lointain ; nous parlons ici des années 1930 à 1950. Les hivers blancs d'alors ont laissé jusqu'à maintenant une nostalgie bien vivante.

Dans les campagnes, il y avait peu d'argent ; peu d'argent liquide, je veux dire. La population dominante, paysanne, vivait de ses élevages (vache(s), moutons, chèvres, lapins, porc(s), poules), des fruits de son verger et de ses cultures maraîchères, alors appelées « plantages ». Ces plantages

s'ajoutaient au jardin et se trouvaient souvent au bout d'un champ labouré proche de la ferme ; ils étaient d'une surface importante car les familles étaient nombreuses. Entre huit et douze enfants n'était pas rare. Quelques cultures de froment, de pommes de terre, complétaient les sources de nourriture. Pour l'hiver, on faisait de la choucroute et de la compote.

La Saint-Nicolas, le 6 décembre, était le jour des cadeaux (s'il y en avait). Le Saint passait pendant le sommeil des enfants, il ne se montrait pas. On laissait juste ses chaussures devant l'âtre. S'il laissait un cadeau, c'étaient une orange et des cacahouètes, ou mieux, un biscôme ou un vêtement. On laissait sur la fenêtre une bouteille de pomme et un verre pour l'« humain » et du foin pour l'âne et le lendemain le niveau de la bouteille avait baissé, le foin était parti.

Noël était une fête essentiellement religieuse, puis familiale. Le 24, le père de famille ou le fils aîné partait couper un « sapin » (épicéa ou autre conifère) dans la forêt.



Installé, l'arbre était garni de bougies, d'épis de Noël et de boules, petites, à l'époque. Une boule d'environ trois centimètres de diamètre coûtait cinq sous, cinq centimes en, disons, 1935. (Combien cela vaudrait-il aujourd'hui ? Question pour l'école...)

À l'école encore, pour les filles seulement (!) car organisé par la sœur enseignante, un sapin décoré et une belle crèche donnaient l'occasion d'une fête avec les parents des élèves. On y chantait, bien sûr.

Ce jour-là, l'église demandait d'observer une diète dès 17h et de se confesser si l'on souhaitait communier, injonctions plus ou moins respectées. J'ai entendu parler d'une tasse de thé bue avant de partir pour assister à la messe de minuit. La soirée était longue, occupée à garnir le sapin, à jouer ; certains faisaient une sieste, la plupart des gens tricotaient ou s'occupaient utilement.

« À l'époque, on travaillait beaucoup. » Pour minuit, tous prenaient le chemin de la chapelle dans la neige crissant sous les pieds. Au retour, trois-quarts d'heure ou une heure plus tard, un repas simple et réchauffant était partagé, juste une soupe, ou de la tresse et du saucisson avec du thé à la cannelle.

Le lendemain à midi il y avait un repas de fête en famille. Au menu, de la layette (un morceau gras du porc) ou du rôti avec, pour quelques-uns déjà, une salade aux endives, exceptionnelle en ce temps-là.

Les cadeaux... « orange et cacahouètes ». Pour d'autres, biscômes, orange et peut-être cacahouètes. « Et on était contents ».

Ce petit article, repose sur les témoignages de quatre personnes, dont trois sont natives de Bossonnens. Merci à elles quatre.

VESTIGES DU CHÂTEAU DE BOSSONNENS

Chaque année une équipe du VAM – Association pour des mesures actives sur le marché du travail, procède, au printemps et en automne, à l'entretien du site : désherbage des murs, taille et autres travaux nécessaires.



LUCIEN MOGNETTI



Des pierres se descellant et menaçant de tomber avaient besoin d'être consolidées, il a été dernièrement fait appel à l'entreprise locale Coquoz Constructions afin d'effectuer ce travail délicat et important. Voici quelques photos illustrant cette intervention.



HOMMAGE À MONSIEUR PAUL BOCHUD

ANNE-LYSE MENOUD



Le Conseil communal et les collaborateurs de l'administration communale ont appris avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur Paul Bochud, survenu le 3 novembre 2018. Une pénible maladie déclarée en 2017 l'a emporté.



Enfant de Bossonnens et citoyen engagé, Paul a débuté son parcours politique en 1972. Il a siégé durant 10 ans en tant que conseiller communal. Personne d'une grande gentillesse, compétente et à l'écoute, il a ensuite exercé la fonction de syndic de 1986 à 1996.



Au cours de ces nombreuses années passées à la tête de la commune, Paul s'est réjoui de fêter les 20 ans de la Coopérative immobilière Biolley et d'inaugurer, en 1988, le centre du nouveau bourg de Bossonnens. À cette occasion, il a eu le plaisir de souhaiter la bienvenue aux commerçants du village : le magasin d'alimentation, la boucherie et la boulangerie avec son tea-room.

La venue, dans ce quartier, de familles avec enfants l'a particulièrement enchanté car le maintien de l'école dans le village lui tenait à cœur.

En 1991, Paul a eu l'honneur d'accueillir au sein de l'Exécutif bossonnensis la première dame conseillère communale.



Quelques années plus tard, il fêtait le 1.000^{ème} habitant de la commune.



Pour son village qu'il portait dans son cœur, Paul a fait preuve d'un grand investissement.

En plus de son engagement politique, il a été membre du FC Bossonnens, a joué dans la troupe de théâtre local et chanté durant de nombreuses années à la *Chanson de Bossonnens*, devenue entre-temps l'*Ensemble Vocal Intervalles*. Il a également participé à l'agrandissement et à la rénovation de la chapelle de Bossonnens.



De 2013 à 2015, Paul s'est investi dans la commission du livre « Bossonnens, une histoire en quatre temps ». Sa mémoire, son savoir et ses connaissances du passé ont été précieux ; son esprit de camaraderie et son sens de l'humour hautement appréciés.

Le Conseil communal et l'administration garderont de Paul le souvenir d'une personne sympathique et attachante, dévouée et disponible, généreuse et serviable... une personne avec qui il faisait bon se trouver. Son départ nous laisse dans la peine.

Nos pensées vont à son épouse Odette, ses enfants et petits-enfants ainsi qu'à toute sa famille à qui nous présentons notre plus profonde sympathie.



BILLET LITTÉRAIRE – LA MUSIQUE, NICOLAS BOUVIER

MARISE ANDRÉ



« Par une belle nuit d'été, six siècles avant Jésus-Christ, le Grec Pythagore contemple le ciel pailleté d'étoiles et « entend chanter la musique des sphères ».

Voici une trentaine d'années, des explorateurs français en détresse échouent leurs pirogues sur les rives du Haut-Orénoque aussitôt bordées d'Indiens hostiles. Les gestes d'apaisement ne passent pas. Il n'y a plus de mots : l'interprète de l'expédition a disparu quelques jours plus tôt dans un rapide. Ultime ressource : les naufragés blancs passent sur leur magnétophone une musique de Mozart. Et les Jivaros coupeurs de tête échangent leurs flèches au curare contre de petites flûtes de roseau pour accompagner dans une « jam-session » qui mérite d'entrer dans l'histoire des voyages cette mélodie étrange venue d'ailleurs. Fin des hostilités.

La musique comme la lumière ou la souffrance n'a pas de patrie. Depuis des millénaires on entend dire qu'elle est la mère de tous les arts.

Dans la tradition chrétienne on parle de la « musique des anges ».

Au temple de Maduraï dans l'Inde du Sud, la Déesse de la musique chevauchant un paon avec une impudeur admirable est un joyau d'érotisme paisible.

On pourrait multiplier les exemples.

Cette mère consolatrice a des milliards d'enfants : nous tous.

Tout ce qui est conscient au monde est aussi harpe qui vibre, en majeur ou en mineur, dans l'encens et la pourpre ou dans les cris et le sang.

Cette mère universelle n'accepte pas que ses fils nantis écrasent ses fils déshérités. Elle est plus forte que les écluses que nous avons construites par ignorance et aveuglement pour séparer Bach de Fats Waller, Yehudi Menuhin de Ravi Shankar, le prince du laboureur. C'est la meilleure boussole dans nos vies transitoires et c'est aussi le meilleur apprentissage de la mort.

Cette musique-mère suit chaque battement de chaque cœur jusqu'à la dernière ronde et jusqu'au silence. De tous les remèdes que cette planète bleue où nous vivons nous offre, la musique est le seul à être également partagé. Peu importe qu'on soit de ceux qui la donnent ou de ceux qui la reçoivent. »

Nicolas Bouvier, *Le Hibou et la baleine*, Minizoé, Genève, 2003, p. 10-11 © Editions Zoé. (Le texte recopié est extrait d'une édition de 1993.)

Nous commémorons cette année les 20 ans de la mort de Nicolas Bouvier, grand écrivain suisse.



NOUVEAUX CITOYENS 2018

DANIEL GOLAY



Ils sont nés l'année du nouveau millénaire où on pensait vivre un grand « bug » et comme vous pouvez le constater sur la photo, ils sont comme vous et moi. Cependant l'année 2018 est synonyme pour eux d'entrée dans la vie adulte avec tous les changements que cela implique.

11 participants sur 20, soit une participation de 55 %. S'il s'agissait d'une votation on parlerait d'un excellent résultat. En tous les cas, comme toutes les années, la qualité semblait bien présente et c'est tant mieux.

Après le tour de table où chacune et chacun donna un raccourci de son curriculum vitae, notre syndique, Mme Anne-Lyse Menoud, fit une présentation de notre commune avec toute l'évolution et les changements intervenus au cours des années pour arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Grâce au livre sur l'histoire de Bossonnens récemment écrit par Martin Nicoulin que tous les participants ont reçu, ils auront l'occasion de connaître l'histoire de leur village dans les moindres détails.

Une fois la partie « officielle » terminée on passa d'abord à un apéritif servi au bureau communal avant de se rendre à l'auberge de la Gare autour d'une bonne table pour le reste de cette soirée marquant officiellement le passage à la majorité civique.



De bas en-haut et de gauche à droite :

Elodie Richoz – Alexis Menoud – Aymane Mujahid – Bastien Schwitz – Dyna Goumaz – Noah Jufer – Maxime Dewarrat – Jessica Tiago Gonçalves – Justin Wydler – Alizée Nguimbi – Thomas Vernier.

SONDAGE : ÊTES-VOUS SATISFAIT DE VOTRE CONNEXION INTERNET ?

SÉBASTIEN PILLER



Tout comme les services de distribution d'eau potable, d'électricité ou encore de gaz, il est important pour les habitants et les entreprises de notre commune de pouvoir bénéficier d'une offre de connexions et de services Internet (incluant notamment la télévision et la téléphonie) qui soit performante et stable.

Or tous les quartiers de Bossonnens ne sont pas logés à la même enseigne. Certains bénéficient d'une connexion basée sur la fibre optique jusqu'à leur domicile (FTTH) permettant des débits quasiment illimités alors que certaines habitations ne disposent que de connexions très lentes car limitées par des vieux câbles téléphoniques aériens.

Les services Internet demandant de plus en plus de débit, comme par exemple l'arrivée de la télévision numérique en ultra haute résolution (4 k), il est important que les

fournisseurs de services modernisent constamment leur réseau.

Afin de connaître le degré de satisfaction générale des Bossonnensois(es) et pour identifier les zones mal desservies, le Conseil communal invite ces habitants à répondre aux quelques questions du sondage en ligne que vous trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.bossonnens.ch/enquete>.

Les résultats de cette enquête pourront alors servir de base de discussion avec les principaux fournisseurs de service afin de les motiver à offrir un service de qualité sur l'ensemble du village.

Notez qu'aucune donnée personnelle ne leur sera transmise.

Le délai de participation est fixé au 15 janvier 2019.



« DE COUR À JARDIN » - WEEK-END DE SOUTIEN SUISSE-SÉNÉGAL

ARNAUD PITTET

Les 29 et 30 septembre 2018 a eu lieu à la salle polyvalente de Palézieux-Village le week-end de soutien organisé par l'association « De Cour à Jardin », située à Attalens. L'objectif de ce week-end était de récolter des fonds afin de financer le projet ambitieux de l'association, à savoir un échange théâtral et culturel entre six jeunes Suisses et six jeunes Sénégalais.



Le samedi 29 septembre, des ateliers d'initiation aux arts suisses et africains étaient organisés. L'association a notamment mis en place des ateliers de cor des Alpes, de hang et de théâtre, mais ce sont surtout les ateliers de djembé et de danse africaine qui ont obtenu un franc succès.



La soirée s'est poursuivie avec un repas de soutien, qui a attiré pas moins de 130 personnes. Un buffet mélangeant nourriture suisse et sénégalaise était proposé à l'assistance nombreuse, qui a également pu profiter durant la soirée de plusieurs animations musicales de qualité, ainsi que d'une pièce de théâtre engagé jouée par des élèves et écrite spécialement pour cette manifestation par le metteur en scène sénégalais Mansour Diop, présent pour l'occasion.



À noter que Mbaye Sene, le directeur de l'école David Diop Mendès qui accueillera les élèves suisses lors de leur voyage à Dakar en décembre, était également là et a prononcé un discours en fin de soirée.



Le dimanche, un vide-grenier a été organisé par « De Cour à Jardin ». Malgré l'enthousiasme des nombreux exposants, un public clairsemé s'est déplacé pour visiter la vingtaine de stands proposés et profiter de la petite restauration.



L'association « De Cour à Jardin » tient à remercier les bénévoles, toutes les personnes présentes et celles qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette manifestation.

BOSSONN'ART

HENRI ANDRÉ



En ce début de septembre, la nuit tombe tôt sur les ruines du château. Malgré le noir de la nuit, les fortifications resplendent de mille feux. Les visiteurs crépusculaires vont et viennent, contemplent les sculptures qui s'étalent sous les remparts septentrional et occidental et sont mises en évidence par les projecteurs. Au creux des murailles, ils découvrent les couteaux, cuillères et autres matériaux de recyclage qui composent les œuvres insolites de Philippe Perroud.



Les hirondelles de Raoul Thonney virevoltent au gré du vent et font écho à sa sculpture exposée à l'entrée du chemin de la Chapelle. En face, un garage abrite les œuvres de Jean-Daniel Cart, lauréat de l'édition précédente. Là-haut, par-dessus le château, tintinabule *La Truite* de Schubert de l'atelier « Y'a q'A ».



Quant à l'invité d'honneur, c'est Dominique Andrae dont le cheval monumental attire les regards étonnés, de jour comme de nuit. Après deux semaines d'illumination vient la journée du 15 septembre. C'est la fête sous les remparts où se répartissent une trentaine d'artistes qui ont installé leur stand dès 8 heures. Le temps est radieux, la buvette ne désemplit pas.

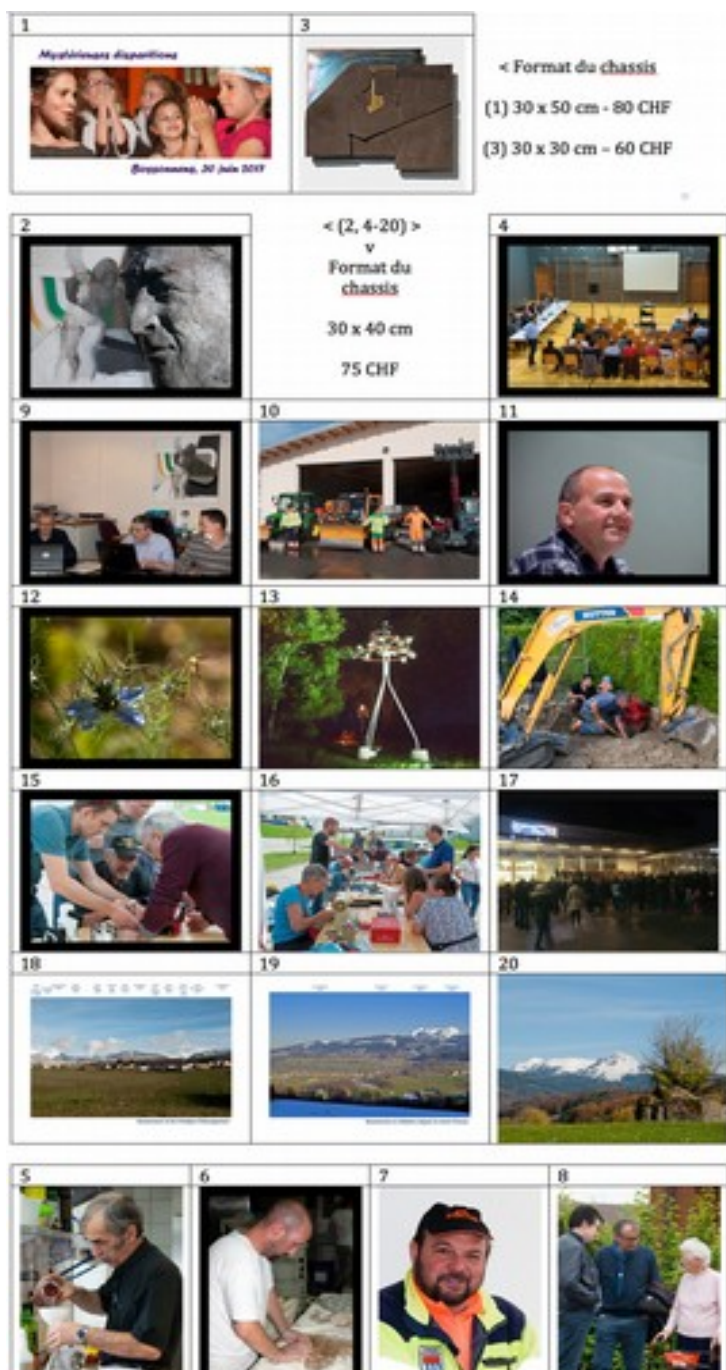


Les promeneurs, pour une bonne part arrêtés dans leur route au vu des présentoirs exhibant cravates, bijoux, peintures en tous genres, sculptures en bois ou en métal, photographies, flânent au hasard des expositions et de leurs intérêts.



BOSSON'INFO – TABLEAUX

En accord et avec l'autorisation du Conseil communal, la rédaction du journal a, sur l'idée de notre photographe Henri André, fait réaliser un tirage sur toile de quelques photos parues dans le *Bosson'Info*.



Celles-ci sont en vente et ont été présentées à l'occasion de l'exposition Bossonn'Art, et plus récemment lors du marché de Noël.

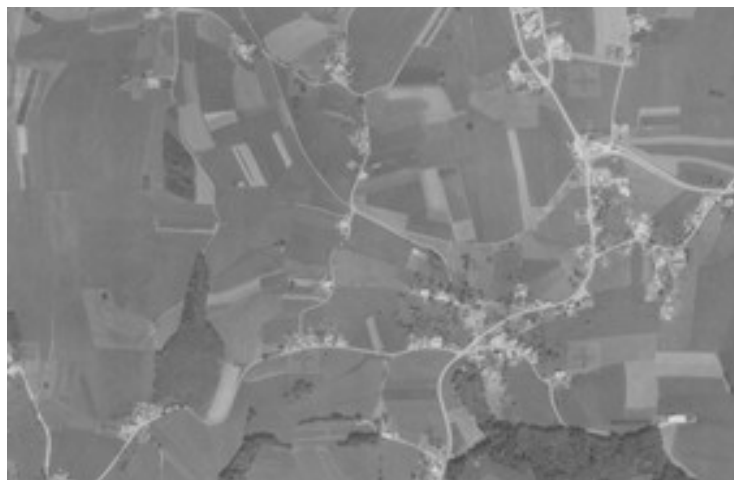
Intéressé(e) par l'une ou l'autre de ces images ? Celles-ci sont à disposition auprès de l'administration communale, pour le prix de Fr. 75, sauf le n° 3 (Fr. 60) et le n° 1 (Fr. 80).

BOSSONNENS VU DU CIEL, HIER ET AUJOURD'HUI

L'office fédéral de la topographie nous offre un regard sur notre village au fil du temps. Ci-dessous, nous avons sélectionné trois photos aériennes prises à 30 ans d'intervalle : 1944, 1974 et 2004.



Bossonnens en 1944 - Office fédéral de topographie



Bossonnens en 1974 - Office fédéral de topographie



Bossonnens en 2004 - Office fédéral de topographie

Si votre curiosité a été éveillée, vous en trouverez davantage sur Swisstopo: <https://map.geo.admin.ch>.

LE FC BOSSONNENS PRÉSENTE SON ÉQUIPE « TERRAIN RÉDUIT – 6/7 »**NICOLAS STREIT**

Comme précédemment expliqué, c'est le 12 septembre 1948 à l'hôtel de la Gare que notre magnifique club de foot a vu le jour.

Le foot « Terrain Réduit - 6/7 » a été créé bien plus tard, en 2002, pour pallier le manque de joueurs « vétérans » sur le canton pour les équipes à 11. L'ASF nomma cette année-là l'association zurichoise et l'association fribourgeoise pour servir de banc d'essai à cette nouvelle catégorie de jeu. C'est durant la saison 2004/2005 que le FC l'a rejointe à son tour.

Tout joueur et joueuse des catégories juniors B à vétéran peut venir jouer dans une équipe « Foot 6/7 ». Les matchs sont prévus en semaine, le mercredi.

L'arbitrage se fait par les équipes elles-mêmes et la surface est identique à celle utilisée par les juniors D à 9, soit des 16 m aux 16 m. Les changements sont libres et le match dure deux fois 35 minutes. À la fin du match chaque joueur tire un pénalty. La victoire aux pénaltys équivaut à 2 buts qui sont additionnés au résultat final.

Cette catégorie de jeu fait rimer la notion de plaisir avec le partage : le classement importe peu.

Pour rejoindre notre petite famille de passionnés du ballon rond, vous pouvez contacter Nicolas Streit au 079.935.64.15 ou par courriel nicolas.streit@crh-sd.ch.

Notre traditionnel souper de soutien aura lieu le samedi 2 février 2019 à la salle de gym à Bossonnens. Inscrivez-vous directement auprès de notre chère Julie : 079.602.69.22 ou julie.vionnet@fr.educanet2.ch.

Le FC Bossonnens vous remercie pour votre soutien tout au long de l'année 2018 et vous souhaite de belles fêtes de Noël et une excellente année 2019.



Debout de gauche à droite : Emilien Vionnet, Nolan Jourdan, Sébastien Cuénod, Florian Coquoz, Pierre Breu, Kilian Dickler, David Farina ;

Accroupis de gauche à droite : Simon Grognez, Nicolas Streit, Benjamin Beaud, Gianni Pietraffita, Raphael Santos ;

Manquent sur la photo : Marc Vuichard, Fabio Lagona, Morgan Chapuis, Glenn Buchs.

TPF - CHANGEMENT D'HORAIRE DÈS LE 9 DÉCEMBRE 2018**LUCIEN MOGNETTI**

Concernant le district de la Veveyse, les modifications ci-après entrent en vigueur avec le nouvel horaire :

S50 – Palézieux – Châtel-St-Denis – Bulle – Montbovon

Suite la réorganisation des cercles scolaires à la rentrée 2018/2019 (CO de Riaz), les élèves empruntent les lignes 454 et 258. Le renfort en train du matin entre Vaulruz et Bulle est supprimé. Les travaux ferroviaires étant terminés, l'horaire de la S50 entre Bulle et Montbovon retrouve son horaire initial (identique à l'horaire 2017).

492 – Châtel-St-Denis – Les Paccots

Du 9 décembre 2018 au 31 mars 2019, le départ de la course en fin de matinée est avancé depuis l'arrêt Les Paccots, Les Rosalys en direction de Châtel-St-Denis. Départ à 11h08 au lieu de 11h22.

Pour toute information relative au nouvel horaire : www.tpf.ch.

Bus de nuit

Dès le 14 décembre 2018, les Transports publics fribourgeois – TPF restent ouverts encore plus tard dans tout le canton. 11 nouvelles lignes s'ajoutent à l'horaire : 5 au départ de Bulle et 6 au départ de Fribourg les vendredis et samedis soir.

Elles proposent des correspondances entre elles et avec les derniers trains de nuit : dès 2h00 au départ de Fribourg, et dès 2h15 au départ de Bulle.

En plus d'un titre de transport valable (billet ou abonnement), les passagers doivent présenter un supplément de nuit. Ce supplément est disponible pour Fr. 5.00 auprès des canaux de vente usuels.

Les informations détaillées sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.tpf.ch/bus-de-nuit.





MIAM LES BONS BISCUITS DE NOËL !

MAGALIE DE PREUX

Chaque année c'est pareil, lorsque j'entame le mois de novembre j'ai l'impression que les fêtes de fin d'année semblent encore loin, et malgré les décorations déjà bien installées dans les grandes surfaces, je ne suis pas encore imprégnée de l'esprit de Noël.

Le déclencheur c'est quand fin novembre je prépare ma première fournée de biscuits de Noël. Pour être complètement dans le thème, je n'hésite pas à ressortir la playlist de mes chansons de Noël préférées. C'est à cet instant précis que la magie opère ; ça y est, cette fois c'est pour de bon, Noël et ses festivités approchent.

L'odeur des biscuits enfournés éveille la curiosité de tous les habitants de la maison et pour sûr, cela met tout le monde de bonne humeur.

Je vous propose de découvrir une de mes recettes à succès ; les biscuits de Noël fourrés au chocolat noir. Une recette gourmande sans sucre raffiné qui peut facilement être adaptée pour les intolérants au gluten et au lactose."



INGRÉDIENTS

150 g de farine mi blanche,	GANACHE CHOCOLAT
50 g de farine complète,	150 g de chocolat noir,
90 g de sucre de canne complet,	150 g de crème.

25 g d'amande moulues,

100 g de beurre mou,

1 œuf,

1 pincée de sel.

DÉCORATION

5 carrés de chocolat noir

INSTRUCTIONS

1. Dans un bol, mélanger les farines, le sucre et les amandes.
2. Ajouter le beurre et l'œuf préalablement battu en omelette. Mélanger avec les mains jusqu'à obtention d'une pâte.
3. Former un rectangle d'environ 3 cm de haut et filmez au contact. Mettre au réfrigérateur minimum 1 heure.
4. Préchauffer le four à 180°C.
5. Étaler la pâte et découper les formes souhaitées à l'emporte-pièce.
6. Enfourner environ 10 minutes, laisser refroidir.
7. Pour la ganache au chocolat, casser le chocolat dans un bol. Faire bouillir la crème. Verser en un tiers sur le chocolat, attendre 2 minutes. Mélanger à la maryse depuis le centre vers les bords (incorporer le moins d'air possible). Ajouter le deuxième tiers de crème, mélanger. Terminer par le dernier tiers, mélanger.

S'il reste des morceaux de chocolat dans la ganache, la mettre au bain marie quelques minutes.

8. Filmez au contact et réservez à température ambiante.

9. Déposer 1 c.à.s. de ganache sur chaque biscuit qui servira de fond puis déposer la partie du dessus en appuyant légèrement.

Pour la décoration, faire fondre le chocolat noir et le mettre dans une poche avec une douille de 1 mm. Décorer selon vos envies.

NOTES

On peut préparer la pâte à biscuits jusqu'à deux jours à l'avance.

Découvrez d'autres recettes gourmandes et nutritives sur :

www.nawai-li.com.



MYLED - LOOXYA

ROGER METZGER



Myled Sàrl est une entreprise active dans le domaine de produits d'éclairage LED. Elle gère la conception, l'importation et la distribution d'une large gamme d'articles pour l'éclairage intérieur domestique, commercial, administratif, industriel ainsi que pour l'extérieur.

Dès sa création, Myled s'est donné comme mission de démocratiser l'éclairage LED et de proposer de nombreuses prestations professionnelles, une logistique performante, des services d'ateliers, des aides à la vente avec un catalogue, un site internet, un showroom. Sa clientèle se compose essentiellement de professionnels de la construction, des installateurs électriciens, des agenceurs et des grossistes. Grâce à un marketing adapté, Myled couvre le territoire national avec un réseau de revendeurs actifs dans chaque région.



Myled Sàrl a été fondée en 2008 par Cyrille Colliard, fondateur et directeur. Il a débuté cette activité de revente de produits d'éclairage depuis sa chambre afin de financer ses études. Très rapidement, sa petite entreprise a rencontré un vif succès car c'était le début de cette technologie avec peu de fournisseurs. De par la forte demande, il s'est consacré entièrement à cette activité.

En 2010, l'entreprise étend son activité et crée une marque protégée Xoled, proposant des produits sélectionnés à l'importation ainsi que des produits développés, conçus et fabriqués par Myled. De par son expérience et son savoir-faire, l'entreprise a une réelle volonté d'expansion, de développement innovant et de proposer des produits de qualité à sa clientèle.

En 2018, l'entreprise a quitté ses locaux devenant trop petits pour s'installer dans notre commune, à la rue de l'Industrie. L'équipe de Myled se compose de 8 collaborateurs dont une équipe de 3 personnes pour la vente. La société dispose également d'un bureau et showroom en Suisse allemande, à Lyssach (BE).



Depuis peu, Looxya Sàrl, nouvelle société fondée par l'épouse de M. Colliard, Yongxia Zhang, propose un assortiment de luminaires décoratifs pour les particuliers. Un showroom a vu le jour dans les locaux de Myled. Ce nouveau service de vente propose un conseil professionnel et personnalisé et va se doter de points de retraits dans toute la Suisse ainsi qu'un service de pose en collaboration avec les installateurs électriciens.



Chaque entreprise a un catalogue et un site internet où l'on peut consulter leurs produits et leurs prestations :

www.myled.ch,

www.looxya.ch.



JOURNAL COMMUNAL AU 5 DÉCEMBRE 2018

LUCIEN MOGNETTI

CARNET ROSE

Costa Thomas, fils de Nathalie et Vasco, né le 5 septembre 2018
Arlettaz Owen, fils de Fanny et John, né le 27 septembre 2018
Mach Inèsse, fille de Jitka et Tomás, née le 1 ^{er} octobre 2018
Colliard Emile, fils de Marie-Laure et Dany, né le 4 octobre 2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Goumaz Michel, né le 19 décembre 1942, décédé le 21 septembre 2018
Bochud Paul, né le 5 décembre 1934, décédé le 3 novembre 2018
Girardin Pierre, né le 4 août 1953, décédé le 19 novembre 2018

GROUPEMENT DES DAMES – REPAS ISOLÉS

Pas envie de manger seul aujourd'hui ?

Mesdames, Messieurs, vous êtes les bienvenus chaque 3ème samedi du mois (sauf avril et décembre) à l'auberge de l'Ange à Attalens.

- Repas à CHF 14,
- Menu de saison affiché au restaurant dès le 5 du mois,
- Réservation jusqu'au 15 du mois au 021 947 30 30, code « Repas seul ».

Si vous voulez :

- exercer votre plume,
- interviewer ceux qui font bouger Bossonnens,
- confronter vos idées,
- exprimer vos talents de graphiste,
- participer à la vie de notre commune,

il reste encore des places à pourvoir dans l'équipe du *Bosson'info*. Rejoignez-nous !



AGENDA MANIFESTATIONS

12 janvier 2019	Petit Nouvel-An	Attalens, Auberge de l'Ange
2 février 2019	Souper de soutien FC Bossonnens	Bossonnens, salle polyvalente
9-10 février 2019	Tournoi juniors indoor FC Attalens	Attalens
22-23 février 2019	Concerts annuels de la Fanfare régionale	Attalens, Auberge de l'Ange
1 ^{er} mars 2019	Carnaval	Attalens
15 mars 2019	Repas de soutien FC Attalens	Attalens
15-16 mars 2019	Saint Patrick, Bar de la jeunesse	Attalens
16 mars 2019	Concert, société de développement	Attalens
16 mars 2019	Championnat aux agrès, société de gymnastique	Attalens
23 mars 2019	Concert Jazz band, société de développement	Attalens
29-31 mars 2019	Théâtre, les Perd-Vers	Attalens, Auberge de l'Ange

Vous organisez un événement à Bossonnens, cette rubrique vous est réservée !
Les spectacles, concerts, marchés, expositions et autres manifestations nous intéressent.
Contactez-nous : secretariat@bossonnens.ch ou 021 947 44 88.

